

Changement d'adresse → du nouveau !

Vous avez un certificat d'immatriculation SIV de couleur ocre : vous n'avez plus besoin de vous déplacer en préfecture / sous préfecture ou d'adresser un dossier. **Vous pouvez désormais faire un changement d'adresse directement sur Internet.**

Connectez vous sur : Mon.service-public.fr

En moins d'une semaine, vous recevrez une étiquette autocollante à votre nouveau domicile, à apposer sur votre certificat. La démarche est gratuite.